

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

*Direction générale  
des finances publiques*

**Arrêté du 20 septembre 2019 portant nomination à la commission nationale, instituée en application de l'article 88 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 7 bis,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Stéphanie, Martine, Rolande Anquetil, épouse Levan est désignée pour siéger en tant que membre suppléante au sein de la commission nationale, en qualité de salariée exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs d'entreprises industrielles et commerciales.

Article 2

M. Stéphane, Marie, Antoine Favrichon est désigné pour siéger en tant que membre suppléant au sein de la commission nationale, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs d'entreprises industrielles et commerciales.

Article 3

M. Louis, Jérôme, Marie Rolloy est désigné pour siéger en tant que membre suppléant au sein de la commission nationale, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs d'entreprises industrielles et commerciales.

Article 4

Le commissaire du Gouvernement près le conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice des professionnels  
et de l'action en recouvrement,*  
VÉRONIQUE RIGAL